

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 3 JUIN 1993

S'agissant de la dernière réunion du Bureau avant l'Assemblée Générale du 20 juin, on peut imaginer, même si on court le risque d'être déçu, que le débat a porté sur la préparation d'icelle et, en particulier, sur les questions les plus délicates dont elle aura à débattre.

Avant que l'ordre du jour - Courrier, secretariat-finances, Èrès, InterAssociatif- soit entamé, P. Salvain réitère sa demande, déjà formulée à différentes reprises, que les nouveaux statuts soient communiqués aux membres dans leur intégralité. Bien que les modifications statutaires discutées puis votées lors de la dernière assemblée générale extraordinaire aient été publiées dans notre Courrier (et par ailleurs déposées à la Préfecture de Police), et précisément parce qu'elles sont restées disjointes de leur ensemble, il y a fort à parier, selon lui, que nombre d'entre nous n'ont pas une idée claire et distincte des statuts. Le Bureau convient à ce propos de la nécessité d'adresser le courrier que vous avez sous les yeux avant l'assemblée générale du 20 juin, en y incluant lesdits statuts.

On s'accorde ensuite à reconnaître que le dernier courrier n'est pas de la meilleure augure pour notre prochaine assemblée. Au lieu de se faire l'écho de débats de fond, de proposer des orientations, cette dernière parution fait plutôt figure de brûlot, lesté d'arguties ad hominem qui ont eu, entre autres, pour effet de lasser les provinciaux, dont certains, est-il rapporté, se sont obligeamment proposés de payer aux parisiens des timbres, afin qu'ils puissent directement communiquer entre eux sans emmerder les autres...

Pour avancer, et après que les «maladresses» des uns et des autres aient été passées au feu de la critique, des principes relatifs au Courrier sont énoncés. Dans le désordre: qu'il est néfaste de cumuler la fonction de président et celle de responsable du Courrier ; qu'il n'est pas pour autant concevable que le Courrier s'autonomise, au point de publier des textes sans même en aviser son responsable ; qu'il importe de disjointre la saisie des textes de la «confection» du Courrier, celle-ci devant relever de la compétence d'un Conseil du courrier, et celle-là d'un secrétariat.

Mais que doit devenir ce secrétariat? Une première perspective de réforme est issue de considérations financières. Notre trésorière, M. Colombani, fait un pointage du nombre de membres ayant acquitté tout ou partie de leur cotisation (35 environ), et prévoit que le nombre des adhérents des Cartels se situera le jour de l'A.G. autour d'une cinquantaine (plus 25 correspondants). Le budget qu'il est alors possible d'esquisser pour l'exercice prochain, de peu supérieur à 100 000 F, s'il est mis en rapport avec le coût actuel du secrétariat (9400 F mensuels avec les charges salariales), ne laisse guère de choix: il va falloir réduire drastiquement les dépenses de secrétariat et l'hypothèse d'un licenciement de D. Platier-Zeltoun est à nouveau soulevée. Jacques Nassif défend avec vigueur l'idée que l'association ne peut se passer d'un tel «tiers». Il ne faut pas que l'on puisse insinuer que l'association est «la boutique du président». S'ajoute à cela que «nous ne sommes plus des militants» et qu'il n'est pas envisageable que le Bureau fasse des moulinets pour la gestion courante de l'association. Il faudrait donc faire appel à une collaboration extérieure, sous la forme d'un secrétariat a minima. Pour cela, un travailleur indépendant pourrait être sollicité, ou un étudiant, qui

pourrait travailler une dizaine d'heures par semaine moyennant la mise à disposition de notre matériel et pour un petit salaire. Dès lors, subsisterait une marge financière permettant de louer des salles d'enseignement etc., et, surtout, l'hypothèse maintes fois évoquée d'une réduction du montant de la cotisation, qui paraît bien souvent trop élevée, compte tenu de la faiblesse de nos «prestations», pourrait cette fois-ci être caressée jusqu'au bout. M. Jollivet saisit cette occasion pour demander que la restructuration du secrétariat aille de pair avec un renouvellement du lien social entre analystes: ce sont nos modes de communiquer entre nous qui sont remis en question, et en particulier la fonction de l'écrit, sur laquelle il invite de nouveau à se pencher.

On le voit, toutes ces considérations à propos du secrétariat prennent l'allure d'une véritable proposition du Bureau, étant entendu que seule l'assemblée générale est fondée à prendre une décision de maintien ou de suppression du secrétariat sous sa forme actuelle. P. Salvain, notamment, souhaite que le Bureau s'engage vis-à-vis de l'assemblée, afin que celle-ci puisse se prononcer en connaissance de cause, les éléments nécessaires à une telle prise de décision lui ayant au préalable été soumis, et sans se laisser guider par la sympathie (toujours prête à surgir lorsqu'il est question de licenciement). Ph. Gamier pense pour sa part qu'il suffit que le président dresse un tableau de la situation relative au secrétariat dans le cadre de son rapport moral. Cette divergence d'appréciation sur la marche à suivre, qui dans un cas engagerait le bureau et dans l'autre son seul président, suscite un débat à haute tension et, pour tout dire, une engueulade; mais une bonne engueulade. En tout cas, des engueulades comme ça, moi, j'en redemande!

La seconde perspective du débat concernant le secrétariat a trait à la nécessaire séparation du Courrier d'avec le secrétariat: «Il ne faut pas que cette question soit débattue par l'assemblée dans l'esprit d'une soi-disant concurrence entre D. Platier-Zeitoun et P. Eyguesler» (P. Salvain). C'est à ce propos que sera évoquée la constitution d'un Conseil du Courrier (pour répondre aux vœux de N. Pépin et de J. Nassif), dont il est souhaitable que l'assemblée accouche.

Point suivant de l'ordre du jour: Érès, et notre livre. L'éditeur réclame le paiement des exemplaires qu'il nous a remis, soit 12 000 F qui devaient en principe être couverts par la subvention du Conseil régional. Je passe sur les détails car, aux toutes dernières nouvelles, la subvention a finalement été accordée, mais pour un montant de 10 000 F seulement, ce qui est en deçà de nos espérances, mais bon...

Enfin, la dernière partie de la réunion est consacrée aux nouvelles de l'Inter-Associatif. M. Jollivet ne me contredira pas, elles ne sont pas spécialement enthousiasmantes. Pour les détails, vous pourrez vous adresser au susnommé.

4

Cependant, on apprend que le 3e numéro du Bulletin de 11.-A. est mis en chantier, et lecture est faite d'une lettre d'Alain Didier-Weil, qui propose que l'Inter-Associatif se dédie davantage au débat psychanalytique, et invite des auteurs. J. Nassif rappelle par ailleurs que la durée du mandat du «secrétariat tournant» a été portée à 4 mois et que la charge en incombe pour la période actuelle aux Cartels. Ph. Gamier attend lui aussi de l'InterAssociatif

qu'il organise des débats ouverts, et souhaite qu'un courrier récapitule tous les enseignements et débats en cours.

J'allais oublier l'événement statutaire de cette ultime réunion du bureau avant l'A.G.: le tirage au sort des deux membres sortants. Il s'agit de M. Colombani et de Ph. Gamier. P. Salvain, pour sa part, se retire. Les candidatures pour le prochain Bureau sont ouvertes, et les candidats appelés à se faire connaître avant l'assemblée.

Pierre - exploit littéraire - Eyguesier.

A PROPOS DE LA PASSE

Communiqué de Philippe Gamier

Conformément aux Statuts, 3 membres du Jury ont été tirés au sort pour ne plus figurer sur la liste.

En conséquence, l'Assemblée devra élire 3 nouveaux membres du Jury potentiel.

Avant les élections qui se dérouleront lors de la prochaine Assemblée Générale, un état de la passe sera présenté par Philippe Gamier.

Les analystes qui ont désigné des passeurs sont invités à actualiser leur liste.

ECHOS DE LA REUNION DU JEUDI 10 JUIN
SUR LA POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

Le 10 juin, a eu lieu, comme prévu, la réunion sur la politique de l'Association. 7 personnes étaient présentes dont 2 lilloises.

Elle a été l'occasion de discussions ouvertes et diverses qui seront reprises à l'Assemblée Générale.

Maryse DEFRANCE

Au début de cette réunion, nous avons insisté sur la nécessité d'un clivage du psychanalytique et de l'institutionnel aux C.C.A.F.

Cette proposition a été reprise plus tard concernant le Courrier. Il a été proposé un courrier d'information et d'humeur pour les échanges courants entre les membres des C.C.A.F. et une revue psychanalytique plus littéraire, travaillée en cartel, destinée à une diffusion élargie.

Nous avons remarqué et regretté que, dans le dernier Courrier, il n'y ait pas eu d'écho de la réunion d'enseignement de Toulouse et que notre Président n'ait pas annoncé son rapport moral pour l'Assemblée Générale.

Nos difficultés financières ont été aussi évoquées. Leur rapport avec le non paiement des cotisations reste à analyser.

En fin de réunion, la passe et la transmission des enseignements ont permis des échanges contradictoires intéressants pour la reprise en cartel et à l'Assemblée Générale.

L'ambiance de cette réunion a été favorable à des échanges personnalisés entre tous les participants.

Nicole PEPIN

ET ÂPRES R ELECTURE

je viens de relire «r pus» du mois de Janvier, celui de Février et, je me dis que par rapport au thème de l'enseignement collectif: psychanalyse inceste et cruauté, il y a un glissement fréquent. Les psychanalystes se trouvent immédiatement convoqués du côté de l'oedipe. Or, si on veut articuler quelque chose d'un peu cohérent, ce n'est pas en interrogeant l'acte toujours sous le même angle, que nous ferons avancer notre réflexion.

Dans les incestes réalisés il me semble qu'interroger la situation du côté des présumés de l'interdit de l'inceste nous amène à ne voir que la réalisation du fantasme inconscient du côté de la victime. S'il s'agit là d'un point important, tournant des cures lorsqu'elles ont lieu, cela ne rend pas compte de la difficulté à penser quoi que ce soit ni sur la cruauté en oeuvre, ni sur les mécanismes en marche dans une telle situation. Cela ne permet pas non plus de comprendre les préjudices au niveau structurel d'un tel passage à l'acte. Nous nous trouvons d'emblée dans la réparation avant même de savoir de quoi il s'agit. Nous restons dans l'impasse pour élaborer une clinique de l'inceste.

De mon intervention à Tours je constate qu'on a surtout remarqué l'incursion dans le dictionnaire, la suite, passée plus inaperçue, proposait qu'on dise qu'il y a non pas un inceste mais des incestes. Chaque situation renverrait non pas à un schéma mais à des histoires particulières selon la configuration à l'oeuvre.

INCESTE FRERE SOEUR:

Le livre de Pierrette Fleutiaux traite de l'inceste frère soeur. Il se dégage de la discussion que cet inceste trouve son origine dans la non inscription des parents à cette place, à leur incapacité de vivre une conjugalité, qui mette en place la scène primitive, en raison d'un secret et pour préserver les enfants. La scène primitive se trouve être représentée par les crises. Les enfants savent qu'il y a un secret mais s'ils sont à l'écart ils savent aussi qu'il n'y a là rien qui ait à voir avec le désir, sinon celui de mort. L'histoire des adultes est ailleurs et, les enfants se trouvent dans une position tout à fait singulière l'un par rapport à l'autre. La jeune fille, en position maternelle par rapport à son frère tout en étant vis à vis de lui sur le même plan générationnel, ne peut de ce fait assumer une position parentale vis à vis de lui. Rien d'étonnant alors, si le désir, qui les pousse l'un vers l'autre, ne trouve aucun obstacle tant soit peu consistant. Le drame poussera à la recherche de l'histoire au prix de la mort de l'un des deux. La mort était déjà là à l'oeuvre et aucune parole n'est venue y faire obstacle.

Ces constats me permettent de lancer plusieurs pistes pour mon questionnement. Pourra-t-on retrouver dans toutes les histoires d'inceste des parents qui ne peuvent pas tenir symboliquement leur position? Pourra-t-on à chaque fois en retrouver la raison de façon aussi limpide que dans cet ouvrage? Enfin l'élément qui me semble assez remarquable est le rapport à la mort qu'occasionne la situation incestueuse. Il me semble en effet qu'il y a souvent dans ces situations le sacrifice d'un des éléments de la famille pour pouvoir sortir de l'inceste. Comment cela se produit-il? Est-ce pour autant toujours la mort réelle? La folie ou l'exil ne viennent-ils pas prendre une place de ce côté là?

INCESTE MERE FILS:

Il est assez difficile d'en parler parce que peu révélé. On

peut aussi penser que plus interdit il est moins fréquent. La question serait de savoir ce qui peut bien pousser un mère à avoir une conjonction sexuelle avec son enfant. Je ne dispose actuellement d'aucun élément pour tenter d'y répondre. La question subsidiaire est: quelles sont les conséquences de ta réalisation de cette acte sur le psychisme du fils?

On dit souvent que dans ce cas l'enfant ne peut s'en sortir autrement que par la psychose. Ça ne me semble pas systématique et ça nécessiterait de toute manière de revenir sur le mécanisme d'instauration de la psychose, domaine où nous n'avons guère avancé depuis qu'il semble acquis que le biologique y prend une part importante, pour l'instant mal articulée avec notre champ.

Je n'ai eu jusque là à connaître qu'une seule histoire qui corresponde à cette situation. Le récit me fut fait par la soeur du garçon; elle même était placée après avoir dénoncé son père qui avait avec elle des relations sexuelles. La mère était dans un état de santé précaire, le père alcoolique, violent, et avant même l'incarcération de celui ci, elle avait mis son fils aîné dans son lit ou, accepté que celui ci y vienne en manière de protection. Au moment où j'ai eu connaissance de la situation, l'acte avait été consommé.

On ne notait aucun élément délirant, et l'absence totale de repère dans la réalité donnait plus l'impression d'une inexistence que d'une pathologie quelle qu'elle soit. On avait franchement l'impression que la seule façon d'être de ces gens se situait hors de la parole, dans l'accomplissement des fonctions physiologiques, le contact corporel et l'imaginaire affectif. A ce prix là la famille était normale, alcoolique, et consommatrice de soins corporels.

INCESTE PERE FILLE:

On a longuement insisté sur la place des mères dans cette configuration. On trouve parfois des générations de femmes ayant elles même subit l'inceste qui se trouvent en position de le favoriser. On pourrait émettre l'hypothèse qu'un abus sexuel, pas forcément incestueux, mais dans un rapport de domination adulte enfant a eu lieu pour la première femme de ces lignées. Il apparait très fréquemment que d'une façon ou d'une autre les mères savent ce qui se passe avec leur enfant.

Ce qu'on peut remarquer en tous cas c'est que le père qui ne respecte pas la différence des générations ne se présente presque jamais sous l'aspect du père de la horde primitive. tout puissant. C'est presque toujours un être falot, écrasé, ne tenant pas sa place au sein de la constellation familiale

Enfin très souvent du côté de la victime on retrouve cet aspect de déficience intellectuelle que nous évoquions dans la situation précédente. Ce déficit au vu des dossiers se présente souvent comme un déficit acquis à type d'inhibition. Il s'y trouve associé la prédominance de l'affect dans l'économie psychique du sujet.

Mais cet aspect souvent rencontré n'est pas exclusif comme le montre l'observation suivante

On note tout d'abord que Mr X ne nie pas les accusations portées contre lui. Il sait que sa conduite a été infâme et que son incarcération est justifiée.

Dans ses antécédents personnels on note qu'il est né outremer. Il est très croyant, ce qui à ses yeux aggrave encore la faute qu'il a commise vis à vis de sa fille. En France il a effectué une scolarité médiocre jusqu'en 5ème qu'il a quitté à l'âge de 15 ans pour faire un apprentissage.

Il rencontra très jeune la mère de Charlotte avec laquelle il eut deux filles. Il dit d'elle qu'elle le fit beaucoup souffrir par ses infidélités et surtout l'accuse d'avoir laissé périr par négligence leur première fille dans un incendie de caravane. Il ne lui a jamais pardonné. Ils se séparèrent, puis il rencontra une seconde compagne qui décéda dans un accident de la voie publique. Il se remaria ensuite avec une femme dont il eut deux enfants. Il dit donc que Charlotte n'a connu en fait que des belles mères, qu'elle a manqué d'amour maternel et qu'en conséquence elle devenait dure et difficile à vivre, mais, que surtout au fil des ans, tant par le caractère que par le physique elle lui rappelait de plus en plus sa première femme. Il s'imposa à lui l'idée de lui faire payer ce que cette dernière lui avait fait vivre. Ainsi il coucha avec Charlotte dans le but de l'humilier, dans un esprit de vengeance par rapport à sa mère. Il est finalement extrêmement soulagé par son arrestation car elle est venue mettre un terme à une situation dont il ne sait pas bien jusqu'où la haine aurait pu le mener.

Il est extrêmement attaché à ses enfants les plus jeunes. U en parle avec intérêt et se soucie beaucoup du préjudice que sa conduite a pu, et pourra encore leur apporter. Il ne pense pas que Charlotte leur manquera beaucoup car elle ne leur portait que peu d'attention.

On note un net clivage entre le souci qu'il a pour les plus jeunes et le rejet de celle à qui il a porté préjudice. Il est difficile de parler de perversion chez cet homme en raison de la présence du remord et, du regret de ne pouvoir aimer cet enfant dont l'image s'efface derrière celle de sa mère. Il reste qu'il n'a en même temps jamais pu perdre de vue qu'il s'agissait de sa fille. Elle seule pouvait se trouver dans cette position de suggérer l'image de la mère et, de supporter le sadisme, au sens de destruction radicale de l'autre, qui lui était destiné. Le clivage de la personnalité de ce père est tout à fait repérable.

INCESTE PERE FILS:

Il me paraît que la situation n'est pas fondamentalement différente de celles qui précèdent. Il n'y a pas, je pense d'importance fondamentale à ce que le sexe de l'enfant soit masculin. Il ne me paraît pas s'agir d'un substitut à une relation homosexuelle refoulée. Cependant un cas m'a été rapporté où un père tout puissant, assassin de son beau père, qui était alcoolique et violent, maltraitait sa femme et terrorisait ses enfants. Un jour où l'un de ces fils en position passive essayait de se soustraire à la terreur paternelle en se réfugiant dans sa chambre il y fut rejoint par son père qui le sodomisa.

Un autre cas où il s'agit d'une situation incestueuse et non d'un inceste vrai, attire l'attention sur la place de la mère dans ces situations:

FRED, L'ENFANT DU COUPLE.

C'est un enfant de 4 ans et demi qui a l'air vif. Peu craintif, il n'hésita pas à nous suivre seul dans le bureau de consultation. Là il fut extrêmement agité. Il ne se conforma pas du tout au cadre de la consultation habituelle: sans se réfugier dans un mutisme d'inhibition ou d'opposition il persista dans son agitation comme s'il n'avait aucune capacité à prendre connaissance de l'existence d'autrui. Afin de mettre un terme à ce désordre je décidai de lui parler des raisons de la consultation. Cela déclencha une série de passages à l'acte: dans une attitude de grande excitation sexuelle le petit garçon se mit en devoir de me déshabiller. D'abord la chemise, puis comme je le lui interdis nettement, il s'en prit à la ceinture et aux boutons de braguette.

Je réitérai plusieurs fois l'interdit mais toute nouvelle tentative de discussion déclenchait immédiatement la même attitude de séduction sexuelle. Je n'eu plus que le choix du repli stratégique. Peut être à tort, mais je me trouvais pour la première fois dans la situation de me faire entreprendre par un si jeune enfant.

MME X:

C'est une femme de 41 ans qui se présente assez défendue lors de la consultation. Son allure monolithique fait penser à une grande fragilité derrière une attitude de femme forte. Elle fait référence à tous les avis médicaux qu'elle a pu entendre aussi bien pour elle même (tout au long de la consultation elle fit état d'une plainte somatique), que pour Fred. Il est difficile de connaître son avis personnel et cependant elle laisse cette impression que rien ne pourra entamer son opinion, ni la mettre en cause elle même: elle est victime; rien dans son discours ne manifeste qu'elle se sente la moindre responsabilité dans les évènements survenus dans sa famille. La tonalité de son discours est assez inactif bien qu'elle ait parlé de moments très douloureux.

Elle parla d'abord de son fils avec lequel elle est en difficulté. C'est dit elle un enfant intelligent, pas sauvage, qui enregistre tout.

Au plan personnel, elle est l'aînée d'une fratrie de trois enfants du premier mariage de son père. Elle a en outre deux demi soeurs de la seconde union qu'elle ne connaît pas. Ses parents divorcèrent en raison de l'alcoolisme du père et de sa violence elle avait alors huit ans. Il est parti avec une autre femme au moment de la troisième grossesse de sa femme. Elle ne l'a pas revu depuis. La mère avait la garde de ses enfants et vivait avec un homme que Mme X considère comme son père.

Entre 8 et 13 ans Mme X aurait été victime d'attouchements sexuels de la part de plusieurs hommes, tant des oncles que des amis de la famille.

Avant le départ de son père, souffrant du climat conflictuels entre les parents elle avait, à la suite de violents conflits avec lui, été amenée à consulter un psychiatre sur l'incitation de la directrice d'école sans qu'on sache pourquoi cette femme est intervenue.

Souffrant de troubles caractériels elle fut orientée entre 11 et 14 ans, en établissement spécialisé, avant de revenir au domicile maternel.

Elle fit ensuite un apprentissage puis travailla jusqu'à 18 ans, âge auquel elle se maria.

Enceinte de Catherine elle arrêta son travail. Peu après l'accouchement elle fut de nouveau enceinte de Pierre et finalement elle attendit que le dernier, Gérard, fut d'âge scolaire avant de reprendre le travail. Elle fit cette démarche essentiellement dans le but de divorcer car, son époux était alcoolique, violent avec elle et les enfants dont il ne se serait jamais occupé.

Elle resta seule plusieurs années puis, rencontra Mr Y, un peu par hasard, à cause du chien fugueur de celui-ci. Les relations furent d'abord amicales pendant deux ans. Puis ils vécurent deux ans sous le même toit. Ils se séparèrent Fred avait 6 mois, parceque Mr Y était devenu alcoolique.

A partir de là tout son discours se centra sur les relations sexuelles entre Mr Y et Gérard révélées, après la séparation, par ce dernier; sur le fait qu'elle a alors tout fait ce qu'on lui a conseillé de faire, en particulier elle a tenu à mettre de la distance entre Fred et son père, afin qu'il ne lui arrive pas la même chose qu'au frère aîné. Elle suppose qu'il a vu des scènes entre son père et son frère, mais elle n'en a aucune preuve et s'appuie pour dire cela sur les hypothèses des médecins qui suivent l'enfant et celles de son entourage.

C'est un homme de 34 ans qui paraît plus âgé. Il est physiquement marqué, sans doute par l'alcool, plus sûrement encore par la dépression. Sa présentation évoque irrésistiblement l'homosexualité par la préciosité des gestes et du ton. Il a volontiers répondu à toutes les questions sans opposer de résistance.

HISTOIRE FAMILIALE:

Il y a du côté de son père des décès qui font que ses grands parents paternels n'étaient pas les parents de son père: le grand père était veuf de guerre avec trois enfants, il se remaria avec une femme, ils eurent une fille, cette dernière décéda lors de la seconde guerre mondiale, puis il mourut. Cette femme se remaria à son tour; le couple nouvellement formé continua à s'occuper de l'ensemble des enfants.

Le père fut alcoolique et violent. Il n'a jamais été de communication facile. Mr Y le considérait avec terreur jusque vers 10 ans où il s'aperçut des raisons de sa violence. Ce constat n'arrangea pas les choses, à partir de ce moment là, il s'opposa à lui, pris encore plus de coups, jusque vers 16 17 ans où il devint physiquement plus fort que lui.

Il s'est toujours bien entendu avec sa mère. Il l'a accueillie quelque mois lorsqu'elle a quitté provisoirement son mari. Cet épisode est à l'origine de la diminution considérable de l'intoxication du père.

Lui même est l'aîné de deux garçons, il a longtemps été jaloux de ce frère de 2 ans plus jeune, toujours plus protégé que lui même par rapport au père. Il dit avoir été un enfant turbulent.

RELATION AVEC MME X:

Avant la rencontre avec la famille X il avait vécu deux liaisons féminines. Il dit ne jamais avoir été attiré par les hommes ou les jeunes avant cette histoire avec Gérard. Si le chien servit de prétexte à Gérard pour venir se réfugier chez Mr Y, on note toutefois que Mme X et Mr Y fréquentaient tous deux les témoins de Jéhovah. Mme X ne s'entendait pas bien avec son fils; aussi d'après Mr X fut-elle ravie qu'un homme s'occupe des loisirs de son fils. Mr X s'était pris d'affection pour le jeune homme et l'emmenait faire des activités de plein air, il s'occupait également de son travail scolaire.

DISCUSSION:

C'est au cours de ces moments qu'il s'aperçut que Gérard se faisait extrêmement pressant physiquement à son égard; troublé il finit un jour par céder et devint son amant.

Parallèlement, Mme X venait régulièrement avec Gérard en week end chez Mr Y. Très respectueuse de la règle d'abstinence hors mariage imposée par les témoins de Jéhovah, elle occupait la seule chambre et imposait ainsi à Mr Y et Gérard de dormir dans l'autre lit. Cette situation dura deux ans où Mr Y se sentant pris dans un tourbillon commença à boire. Mme X accepta les relations intimes avec Mr Y en fonction de la conjonction, de l'insistance de Gérard pour qu'ils s'installent ensemble et, de son exclusion des témoins de Jéhovah. C'est ainsi que Mr Y serait passé du lit de Gérard au lit de sa mère. Mr Y ajoute enfin qu'à partir de ce moment les relations avec Gérard ont cessées. Cependant, vivant désormais sous le même toit, la culpabilité ne fit que croître et l'étourdissement par l'alcool aussi. Il dit lui même qu'il était devenu invivable et comprend fort bien que sa compagne lui ait demandé de partir, 6 mois après la naissance de Fred.

Actuellement il est très déprimé, mais exprime à propos de cette histoire un vif soulagement que le voile soit

enfin levé; quel que soit le prix à payer il est moins pénible que la culpabilité d'avant. Il exprime aussi cette impression de savoir qu'il en est l'acteur et en même temps de n'avoir rien choisi comme s'il avait été agi. Désarmé, Mr Y aurait entrepris une psychanalyse avant même que l'injonction thérapeutique lui ait été faite.

Sans chercher la vérité dans ce que dit Mr Y on ne peut pas ne pas remarquer plusieurs choses:

L'état qu'il décrit de Gérard n'est pas sans évoquer ce que nous avons pu constater de son propre fils qui se trouve pris dans une excitation sexuelle sans aucune limite.

Mme X aurait favorisé une intimité entre son fils et cet homme alors même que son expérience personnelle aurait dû l'alarmer sur les conséquences possibles d'une telle situation.

A posteriori nous nous sommes aperçu que lors de la consultation de Mme X, nous avons été entraîné dans son discours centré sur les malheurs qu'elle a subis, et sa plainte sur son état de santé. Elle ne nous a rien dit de ses relations avec les aînés, y compris de Gérard, dont il n'a été question que pour ses révélations et les griefs qu'elle peut donc faire à son ex compagnon. Elle n'a rien dit non plus de son passage chez les témoins de Jéhovah.

Les cas cliniques présentés ne sont pas des résumés de cure, Ils proviennent de situations dont j'ai pu avoir connaissance en travaillant dans des institutions éducatives aussi la plus grande prudence est de mise quant aux conclusions qu'on peut en tirer.

En cas d'inceste réalisé la proposition par Lise Gagnard du terme de paralysie de la pensée me paraît assez bien rendre compte de l'état où se trouvent souvent les protagonistes. J'y ajouterais comme cause, la prédominance des affects dans l'économie psychique. Elle disait que cette paralysie de la pensée vient contaminer tout interlocuteur y compris l'analyste. Sans doute est ce là un effet transférentiel; cela rendrait compte des nombreux passages à l'acte qui se réalisent lorsqu'on s'occupe de dévoiler ce genre de situation y compris quand le crayon tombe des mains au moment où il ne le faudrait pas.

Le dévoilement de l'inceste se fait par la confrontation au monde extérieur à la famille. Soit que quelqu'un s'alarme des signes présentés par un enfant, soit qu'il s'agisse d'adolescent et que la confrontation à une sexualité extra familiale vient poser pour l'intéressé la nécessité de réparer un système symbolique fort endommagé avec lequel il est difficile de vivre sur le mode de l'alliance. Dans les suites immédiates d'un dévoilement nous connaissons, en France, un éclatement de la famille, à tout le moins un éloignement de la victime et une incarcération de l'auteur de l'acte. Cela correspondrait il à ce que nous avançons plus haut de l'exil pour au moins un membre de la famille comme prix de la réparation? Ces conséquences signeraient -elles le style juridique d'organisation de la circulation de la pulsion de mort qui règne dans les familles incestueuses? Lorsqu'il n'y a pas d'intervention judiciaire, pour les quelques cas que nous avons eu à connaître dans le secret du cabinet bien des années après les faits, ne nous parle-t-on pas d'exil volontaire, de mort, de disparitions du champ de connaissance, sans que personne n'ait eu à statuer sur ces événements?

Pour revenir à mon propos de départ je ne pense pas avoir fait plus dans ce texte que d'avoir balisé quelque pistes dont la prédominance des affects, l'inhibition intellectuelle que nous n'avons pas pris l'habitude de considérer comme symptôme de la maltraitance en particulier sexuelle, l'absence de père réel dans un certain nombre de situations. il reste à élaborer ce que j'appelle configuration. Il me semble qu'à partir des dommages réparables chez la victime de l'acte incestueux pourrait se travailler un repérage de ces configurations

inconscientes. Sij'insiste sur le fait que l'inceste tel que nous l'entendons en psychanalyse n'est jamais réalisé c'est au sens où désirer le partenaire et souhaiter la mort du rival imaginaires n'est pas ce qui est réalisé dans le passage à l'acte incestueux. Si tout tourne autour, c'est parceque justement quelque chose tient (symbolique?) qui ne colle ni avec la mère ni avec le père réels. Le corollaire pour les conséquences en est un défaut dans l'organisation du graphe RSI.

L'autre aspect que j'ai essayé de développer à travers ce texte est la recherche de ce qui est en cause du coté parental, comment se soutient le discours familial dans lequel l'enfant est pris, et qui rend possible l'acte incestueux. C'est de ce coté là aussi qu'il me semble nécessaire de parler de configurations différentes

Je voudrais terminer par une incidente par rapport à mon propos du jour. Je ne partage pas la réprobation faite à propos des références aux conduites animales sous prétexte que la différence avec l'animal est que l'homme est un être de langage. Il me semble au contraire que l'exploration de ce domaine pourrait enrichir notre réflexion théorique. La référence à la biologie, l'éthologie, la linguistique, la mathématique ou toute autre sciences est peut être la seule garantie que nous puissions avoir de ne pas donner à nos recherches théoriques un aspect de croyance dogmatique. Elle nous permet d'introduire un doute fécond pour nous, et en même temps de marquer précisément à quel point le symbolique modifie complètement notre rapport au monde. Mais c'est là un autre thème, j'essayerai de le développer une autre fois.

J. SIBEUD.